

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 145/2022

**Objet : Octroi d'une
subvention au Club des
entrepreneurs de Terre de
Provence**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que l'association du Club des entrepreneurs de Terre de Provence a pour objet de mettre en relation les dirigeants des entreprises du territoire Terre de Provence, pour faciliter les échanges économiques, informer, former, ainsi que soutenir les initiatives des entrepreneurs adhérents au club.

L'association facilite sans contrepartie les mises en relation entre ses membres et constitue un relais entre les entreprises et les collectivités, les chambres consulaires et tout autre lieu d'initiative économique. Le Club des entrepreneurs compte 90 adhérents.

En 2021, le Club des entrepreneurs a organisé 4 visites d'entreprises, 3 after-work, 5 déjeuners business et une matinale sur la thématique des réseaux. Dans le cadre de l'action « dynamise ta zone », 29 entreprises ont été rencontrées.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Le Club des entrepreneurs de Terre de Provence sollicite une subvention de 35 000 € pour l'année 2022. Le projet 2022 est constitué :

- des rencontres sous différents formats : thématiques, visites d'entreprises et de réunion avec des experts du monde de l'entreprise ;
- des événements en collaboration avec les partenaires économiques du territoire (consulaires, association professionnelles, collectivités, partenaires emploi et création...)
- de l'action en faveur de l'attractivité du territoire (dynamise ta zone, actions en faveur du commerce : mobilisation autour de la fidélisation Treiz'Local, évènement sur la communication avec le Club de la com' de Noves, évènement sur la commande publique, facilitation de recherches foncières).

La commission économique du 4 octobre 2022 s'est prononcée favorablement sur l'octroi de 35 000 € de subvention à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 35 000 € au Club des entrepreneurs de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU la demande de subvention de l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 4 octobre 2022, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir les initiatives en faveur du développement économique,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence pour l'exercice 2022.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

